



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 15 mars 2017

[...]

[...]

Monsieur le Président,

En sa séance du 10 mars 2017, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant en section réunies, a examiné une plainte déposée par l'Office des Consommateurs francophones asbl au nom d'un habitant francophone de la commune de Wezembeek-Oppem, Monsieur [...]d'Aspre, à l'encontre de la réponse de Bpost concernant un avis de passage et plus précisément le texte suivant :

« Je vous informe que les bureaux de poste situés en Région Flamande disposent de programmes informatiques néerlandophones.

Etant donné que les responsables de la distribution à Wezembeek-Oppem procèdent eux-mêmes à l'impression des documents qu'ils remettent aux facteurs avant qu'ils entament leur service, les avis de passages sont libellés en néerlandais.

Toutefois, si vous le souhaitez, il vous est loisible de demander à votre bureau de poste d'obtenir une traduction de cet avis de passage en français. »

La CPCL vous a demandé une copie de l'avis de passage en question, en date du 20 novembre 2015 et du 26 janvier 2016. Ces deux demandes sont à ce jour restées sans réponses. Elle base dès lors son avis sur les faits dont elle dispose.

*
* *

Le bureau de poste de Wezembeek-Oppem est un service local au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

En vertu de l'article 25 des LLC, les services locaux établis dans les communes périphériques, en l'occurrence, à Wezembeek-Oppem, emploient dans leurs rapports avec un particulier la langue que l'intéressé utilise quand celle-ci est le néerlandais ou le français.

Lorsque le service compétent ne connaît pas la langue du particulier, les documents doivent être envoyés en néerlandais. L'intéressé peut toutefois demander audit service de lui envoyer les pièces concernées en français.

La plainte est donc recevable et non fondée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE